

**Décrets du 31 août 1986 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des affaires étrangères.**

Par décret du 31 août 1986, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'Afrique de l'Ouest au sein de la direction « Afrique » au ministère des affaires étrangères, exercées par M. Mohamed Abdou Abdeddaïm, appelé à exercer une autre fonction supérieure.

Par décret du 31 août 1986, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des organisations des pays socialistes d'Europe et de l'U.R.S.S. au sein de la direction des pays socialistes d'Europe, exercées par M. Hamid Bourki, appelé à exercer une autre fonction supérieure.

**Décrets du 1er septembre 1986 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.**

Par décret du 1er septembre 1986, M. Mébarek Djadri est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République arabe syrienne à Damas.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Hadi Messaoud est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République libanaise à Beyrouth.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Sahraoui Sahraoui Zoghلامي est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République d'Irak à Bagdad.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Mohamed Bergham est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume hachémite de Jordanie à Amman.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Abdelkrim Gheraïeb est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume d'Arabie saoudite à Ryadh.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Mohamed Raïs est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès des Emirats arabes unis à Abou Dhabi.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Bélaïd Mohand-Oussaïd est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Etat de Bahreïn à Manama.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Abdelkader Kara est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Etat du Qatar à Doha.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Salah Boudjemaa est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Sultanat d'Oman à Mascate.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Abdallah Brinis est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République démocratique de Somalie à Mogadiscio.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Chérif Derbal est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République islamique d'Iran à Téhéran.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Mohamed Mellouh est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République islamique du Pakistan à Islamabad.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Mohamed El Hadi Hamdadou est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République de Turquie à Ankara.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Mohamed Chadly est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République populaire du Bangladesh à Dacca.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Rachid Aktouf est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Niger à Niamey.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Abdelghani Akbi est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Mali à Bamako.

Par décret du 1er septembre 1986, M. Abderrahmane Mami est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Tchad à N'Djaména.